

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2025

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise, BOUSSARIE Alain, WHYTE Muriel, MISSAULT Marie-Pierre, BUFFARD Gilbert, BOISSAVIT Valérie, BOGET Bruno, RIEU Quentin, BAILLET Nathalie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, NEVERS Juliette,

ABSENTS : Aurélie PETIT (procuration à Marie-Pierre MISSAULT), Jean-Pierre MAGIN (procuration à Muriel WHYTE)

SECRETAIRE : Marie-Pierre MISSAULT

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28.02.2025 :

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) approuve le compte rendu de la séance du 28 février 2025.

2. Approbation du compte de gestion 2024 :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le reflet exact des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par le Receveur, et s'être assuré qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) approuve le compte de gestion 2024.

3. Vote du compte administratif 2024:

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2024 (cf documents envoyés par mel et remis lors de la séance) et considérant le fait qu'il y a lieu de statuer sur ce dernier, Madame le Maire étant sortie de la salle, la doyenne de l'Assemblée, Françoise FLOCH, fait voter le compte administratif 2024 qui fait ressortir le résultat de clôture suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		740 815,44	154 083,91		154 083,91	740 815,44
Opérations de l'exercice	884 641,91	1 198 371,21	817 928,51	971 932,17	1 702 570,42	2 170 303,38
TOTAUX	884 641,91	1 939 186,65	972 012,42	971 932,17	1 856 654,33	2 911 118,82
Résultats de clôture		1 054 544,74	80,25			1 054 464,49
Restes à réaliser			409 431,36		409 431,36	
TOTAUX CUMULES	884 641,91	1 939 186,65	1 381 443,78	971 932,17	2 266 085,69	2 911 118,82
RESULTATS DEFINITIFS		1 054 544,74	409 511,61			645 033,13

Le compte administratif est approuvé par 14 voix « Pour » (dont 2 procurations)

4. Affectation des résultats :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de 2024 au budget primitif 2025.

- Les membres de l'Assemblée par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décident d'affecter :
- **645 033,13 €** au compte 002 excédent de fonctionnement antérieur reporté en recettes de fonctionnement.

- **409 511,61 €** au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement*,
- **80,25 €** au compte 001 « résultat reporté ou anticipé » en dépenses d'investissement

L'affectation des résultats ci-dessus est approuvée par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations)

5. Vote des taxes directes locales 2025 :

Julie TAMISIER rappelle les taux de fiscalité locale de 2024 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 41,29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 87,60 %

Elle rappelle que la commune ne perçoit la taxe d'habitation que pour les résidences secondaires dont le taux est de 9,10 %.

Elle indique que les bases d'imposition prévisionnelles 2025 ont augmenté de 2,55 % pour la Taxe Foncière Bâtie, 1,83 % pour la Taxe Foncière non Bâtie et 0,03 % pour la Taxe d'Habitation, ce qui fait une recette supplémentaire pour la commune de 14 719 €.

Au vu de l'augmentation des bases, des résultats de clôture de l'exercice 2024 et des prévisions budgétaires 2025, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Julie TAMISIER commente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition préparé sans changement des taux.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de ne pas augmenter les taxes et vote les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 41,29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 87,60 %
- Taxe d'Habitation : 9,10 %

6. Vote du budget primitif 2025 :

Julie Tamisier présente le Budget Primitif de l'exercice 2025, élaboré en commission finances (Cf. documents envoyés par mel et remis en séance).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif présenté précédemment comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 823 056,79 €**
- Section d'investissement : **1 823 849,16 €**

Le budget primitif 2025 est voté en équilibre par 12 voix « Pour » (dont 2 procurations) et 3 « Abstentions »

7. Admissions en non-valeur :

Julie TAMISIER expose que les créances dites « irrécouvrables » correspondent à des titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Le comptable public a présenté pour l'exercice 2025 une liste de demandes d'admission en non-valeur.

Il a justifié que tous les recours contre les redevables étant épuisés, il n'y a plus de possibilité de recouvrer ces sommes. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

Cela se traduit comme suit dans le budget :

- un mandat de 1563,27 euros sera émis au compte 6541 du budget principal
- un second mandat de 3 020,68 euros sera émis au compte 6542 du budget principal

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide d'admettre en non-valeur les sommes présentées.

8. Bâtiment photovoltaïque au boudrome : signature du bail à construire :

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2024 l'autorisant à signer une promesse de bail à construction avec la société Arakolia Energies pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque au niveau du boudrome, ainsi que les conditions liées à cette opération. Elle indique que les démarches administratives (Permis de construire, prévision d'alimentation électrique par Enedis etc...) étant terminées et les travaux devant débuter vers fin septembre/début octobre, il est nécessaire de signer le bail à construire définitif chez le Notaire.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de poursuivre l'opération et désigne Madame le Maire pour signer le bail à construire définitif.

9. Travaux d'éclairage public Place des Clauds :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la Place des Clauds ont débuté.

Afin de les mener à bien il a été nécessaire de faire déposer les 2 candélabres et de prévoir les futurs branchements afin de les remettre en place.

Pour cela il est obligatoire de faire appel au SDE 24 qui a fait une étude dont le montant est de 5 356,43 euros HT (6 749,11 TTC).

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne son accord pour ces travaux d'un montant HT de 5 356,43 euros et désigne Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

10. Désignation d'un suppléant au SIDE (eau et assainissement) :

Madame le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Gérard SAVOYE de toutes ses fonctions, il est nécessaire de le remplacer au poste de délégué suppléant au SIDE (eau et assainissement).

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) désigne Didier GACHON comme suppléant au SIDE (eau et assainissement).

DIVERS :

Sylvie GOURAUD :

- Donne lecture d'une motion relative au maintien du maillage du service public postal votée par le Conseil Départemental de la Dordogne.
- Donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte Périgord Numérique concernant l'exonération totale de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.
- Donne lecture d'un courrier de Claudine MOSNY, Gérante de FÉE COMME CLO, sollicitant une diminution de son loyer et demande aux élus ce qu'ils en pensent.
Juliette NEVERS pense que ce serait bien qu'elle reste car elle occupe un local pas facile à exploiter, qu'elle se démène pour faire vivre sa boutique...
Didier GOURAUD dit que ce n'est pas un commerce facile à tenir car il n'est pas très attirant ni très visible de l'extérieur
Corinne LAINÉ dit qu'elle s'y tient, elle a des horaires assez larges...
Nathalie BAILLET indique qu'elle a tout de même une jolie façade
Sylvie GOURAUD demande à chacun de réfléchir et une décision sera prise au prochain Conseil Municipal après avoir pris les renseignements sur la manière de faire (avenant....)
- Ouverture de KYRIEL à la place de Terre et Loisirs la semaine prochaine.

Corinne LAINÉ :

Réunion au SIDE : modification du budget assainissement proposé lors de la séance. Il y aura des travaux cette année mais des économies ont été demandées.

Didier GACHON :

Pose de la barrière à la déchetterie prévue la semaine prochaine mais les cartes ne seront pas encore en vigueur.

Des caméras vont être installées pour surveiller certaines bennes afin d'éviter les accidents lors de visites nocturnes.

Muriel WHYTE : le contrat avec ATCHOUM ne sera pas renouvelé car des associations comme Association d'Idées vont prendre le relais.

Association d'Idées organise déjà des ateliers plusieurs jours par semaine

La séance est levée à 21 h 50